

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MARBOZ (AIN)

Nombre de membres afférents
au Conseil Municipal : 19
En exercice : 19
Nombre de membres présents : 16
Nombre de votants : 19
Date de la Convocation : 23/03/2023
D2023033008

Séance du 30 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le trente mars à vingt heures, le conseil municipal de MARBOZ, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame MOIRAUD Christelle,
Etaient présents : MOIRAUD Christelle, NAVARIN Cécile, NICOLAS Carine, JAILLET Christian, POCHON Laurence, NEVORET Benoit, CARRUBA Isabelle, POCHON Béatrice, TISSERAND-BOUVARD Magali, GUILLERMIN Patrice, PONCIN Emmanuel, MIVIERE-BASSET Karine, CHATELET Jocelyne, DELIANCE Alexandre, SOCHAY Hervé, NOEL Simon.
Excusés : CALLAND Cédric donne son pouvoir à NAVARIN Cécile ;
BOUVARD Nelly donne son pouvoir à POCHON Laurence ;
LAMBERET Anthony donne son pouvoir à GUILLERMIN Patrice.
Monsieur NOEL Simon a été élu secrétaire de séance.

Objet : Convention de partenariat relative à l'installation d'un rucher pédagogique

Madame le Maire expose aux membres du Conseil municipal l'intérêt de mettre en place une activité apicole dans le verger communal dans le cadre d'une politique de sensibilisation à la biodiversité, dont les abeilles constituent un facteur essentiel.

Face au déclin accéléré des populations d'abeilles, la mise en place de ruches permet à la fois de lutter contre la disparition de cette espèce utile, mais surtout de sensibiliser la population à travers l'exemple de ces insectes.

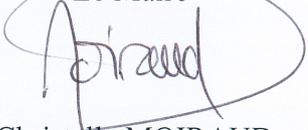
Monsieur Nicolas CICHOCKI, apiculteur de Marboz, assurera :

- l'entretien et la maintenance des équipements installés,
- la récolte du miel et son conditionnement,
- la formation d'apiculteurs bénévoles qui l'aideront dans cette activité et qui pourront à leur tour s'occuper de leur propre ruche.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Madame le Maire à signer la convention présentée.



Pour copie conforme,
Le Maire


Christelle MOIRAUD